

MÉFLOQUINE

- Anciens Combattants Canada est déterminé à veiller à la santé et au bien-être des vétérans, de la Gendarmerie royale du Canada et de leur famille.
- On rappelle aux vétérans qu'ils peuvent présenter une demande à l'égard de n'importe quelle affection liée à la consommation de méfloquine, appuyée par des documents médicaux fournis par leur médecin traitant.
- Il doit exister un lien entre l'affection et la méfloquine.
- Les vétérans qui croient être atteints d'une invalidité liée à leur service militaire sont invités à communiquer avec Anciens Combattants Canada pour obtenir de l'aide.
- Chaque situation est unique et nous traitons avec les vétérans au cas par cas.